



**Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 mai 2020**

VOIX POUR	29
ABSTENTIONS	4
VOIX CONTRE	0

**Objet : Adoption règlement intérieur du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité :

- D'adopter le règlement intérieur ci annexé proposé.

**Objet : Délégation du Conseil municipal au maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT**

VOIX POUR	29
ABSTENTIONS	4
VOIX CONTRE	0

**Objet : Formation des élus**

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité:

1/ d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux de 2% de l'enveloppe globale maximale d'indemnité annuelle des élus

2/ d'approuver les orientations suivantes à privilégier en matière de formation des élus :

- le statut, la responsabilité et la déontologie de l'élu
- les compétences du Maire et du Conseil municipal
- le budget
- la commande publique.

3/ d'adopter le règlement de la formation, ci annexé.

**Objet : Fixation du montant des indemnités des élus**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

**ARTICLE 1 – Détermination des taux :**

Le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire mensuelle globale, fixé aux taux suivants (repris dans le tableau ci annexé):

- 1<sup>er</sup> adjoint : 20.18 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- 2<sup>ème</sup> adjoint : 20.18 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- 3<sup>ème</sup> adjoint : 20.18 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- 4<sup>ème</sup> adjoint : 20.18 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- 5<sup>ème</sup> adjoint : 20.18 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- 6<sup>ème</sup> adjoint : 20.18 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- 7<sup>ème</sup> adjoint : 20.18 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- 8<sup>ème</sup> adjoint : 20.18 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- 9<sup>ème</sup> adjoint : 20.18 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;

- Conseillers municipaux délégués : 4.39 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;

**ARTICLE 2 – Revalorisation :**

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et de l'indice brut terminal de la fonction publique lui-même.

**ARTICLE 3 – Crédits budgétaires :**

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget à l'article 6531.

**ARTICLE 4 – Date d'entrée en vigueur :**

Il est précisé que la date d'entrée en vigueur de la présente délibération est fixée au 26 mai 2020, date à laquelle les arrêtés de délégation sont devenus exécutoires.

**Objet : Syndicat du Bassin Hers Girou : élection des délégués de la ville**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 33

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 4

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 29

Majorité absolue : 15

Ont obtenu :

- Délégués titulaires :
  - M. Michel BASELGA : vingt-neuf, 29 voix
  - M. Frédéric LEMAGNER : vingt-neuf, 29 voix
- Délégués suppléants :
  - M. Jean AIPAR : vingt-neuf, 29 voix
  - Mme Nicole VAYROU : vingt-neuf, 29 voix

- M. Michel BASELGA et M. Frédéric LEMAGNER ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués titulaires.

Et, M. Jean AIPAR et Mme Nicole VAYROU ont été proclamés délégués suppléants.

**Objet : Syndicat Haute-Garonne Environnement : élection des représentants de la ville**

Le Conseil Municipal décide :

- De désigner afin de représenter la commune auprès du Syndicat mixte Haute-Garonne Environnement les 2 personnes suivantes :
  - Délégué(e) titulaire : M. Thomas RODSPHON
  - Délégué (e) suppléant(e) : M. Frédéric LEMAGNER

VOIX POUR	29
ABSTENTIONS	4
VOIX CONTRE	0

**Objet :       Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)  
suite aux élections municipales de 2020**

---

Le Conseil Municipal à l'**unanimité**, accepte la liste, ci-annexée, proposée par Monsieur le Maire.

**Objet :       Création des commissions municipales et désignation des membres**

---

Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation des membres comme suit :

**Commission Enfance – Jeunesse – Vie Scolaire & Péri-scolaire**

- BADIN Émilie
- DARDENNE Annick-Hélène
- FIEUZAL Alexandre
- LAMANT Sophie
- LOUSTALOT Julie
- FRANCHOMME Sandrine
- 

**Commission Travaux divers (bâtiments, voirie,...)**

- AIPAR Jean
- BASELGA Michel
- REY Carole
- RODSPHON Thomas
- SAURAT Bernard
- ROBIC Jean-François

**Commission Urbanisme & Aménagement urbain**

- AIPAR Jean
- BASELGA Michel
- DARBIN-LANGE Fabienne
- LABRID Emmanuel
- LAMANT Sophie
- ROBIC Jean-François

**Commission Transports & Mobilités**

- AIPAR Jean
- LABRID Emmanuel
- LEMAGNER Frédéric
- REY Carole
- VAYROU Nicole
- MERIC Laurent

**Commission Action sociale, solidarités, séniors & handicap**

- DOUMERC Ghislaine
- GOURICHON Olivier
- MONTAUT Marie-Alcine
- VANTIN Véronique
- VAYROU Nicole
- RUFIE Brigitte

**Commission Vie locale, associative, sportive & culturelle**

- ARGENTIN Céline
- GINESTE François
- MENEGHETTI Géraldine
- REY Carole
- SALUDAS Jean-Pierre
- FRANCHOMME Sandrine

**Commission Environnement, développement durable & énergies**

- AIPAR Jean
- LEMAGNER Frédéric
- REY Carole
- RODSPHON Thomas
- VERNEY Marc
- ROBIC Jean-François

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité :

- La création des 7 commissions municipales de 6 membres chacune ainsi que leurs dénominations comme ci-dessus exposé,
- La composition de la commission telle qu'elle résulte du scrutin organisé à cet effet.

**Objet : Désignation des membres du Comité d'éthique de la vidéo protection - collège des élus**

le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de désigner les élus de la ville de Balma, membres du Comité d'éthique:
  - Jean-Pierre SALUDAS
  - Marie-Alcine MONTAUT
  - Yannick BOULÈS
  - Jean-François ROBIC

**Objet : Approbation du compte de Gestion et du Compte Administratif 2019 de la Régie des Transports**

Le Maire, Vincent TERRAIL-NOVÈS se retire et ne participe pas au vote conformément à l'article L 2121-14 alinéa 3.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Arrête le compte administratif 2019 de la régie des transports 31.

VOIX POUR	27
ABSTENTIONS	5
VOIX CONTRE	0

**Objet : Approbation du compte de Gestion et du Compte Administratif 2019 de la régie des ALAE**

Le Maire, Vincent TERRAIL-NOVÈS se retire et ne participe pas au vote conformément à l'article L 2121-14.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Arrête le compte administratif 2019 de la régie des ALAE présenté par le Maire conformément à l'article L 2121-31.

VOIX POUR	27
ABSTENTIONS	5
VOIX CONTRE	0

**Objet : Approbation du compte de Gestion et du Compte Administratif 2019 de la Ville**

le Conseil Municipal :

- Arrête le compte administratif 2019 de la Ville présenté par le Maire conformément à l'article L 2121-31.

VOIX POUR	27
ABSTENTIONS	5
VOIX CONTRE	0

**Objet : AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET REGIE DES ALAE 2020**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée l'affectation suivante :

- **Le report en section de fonctionnement de 69 690.56 €**
- **Le report en section d'investissement de 1 569.67 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Donne son accord pour l'affectation des résultats, tels qu'ils sont indiqués, ci-dessus,

VOIX POUR	28
ABSTENTIONS	5
VOIX CONTRE	0

*Fin de la séance à 22h30*

**Objet : AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET VILLE 2020**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée l'affectation suivante :

- **Couverture du besoin de financement : 3 029 875.57 € (compte 1068)**
- **Le report en section de fonctionnement de 5 894 450.95 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Donne son accord pour l'affectation des résultats, tels qu'ils sont indiqués, ci-dessus,
- Charge Monsieur le Maire de passer les écritures correspondantes :
  - titre de recette au compte 1068 pour un montant de 3 029 875.57 €

VOIX POUR	28
ABSTENTIONS	5
VOIX CONTRE	0

**Objet : Valorisation du pôle culturel du centre ville (258)  
Révision d'une autorisation de programme / crédit de paiement**

Le Conseil Municipal décide :

- De réviser l'autorisation de programme ;
- D'arrêter le montant des crédits de paiement sur l'exercice 2020 qui sera repris au BP 2020.

VOIX POUR	28
ABSTENTIONS	5
VOIX CONTRE	0

**Objet : Construction du groupe scolaire Simone VEIL (259)  
Révision de l'autorisation de programme / crédit de paiement**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'arrêter le montant des crédits de paiement sur l'exercice 2020 qui sera repris au BP 2020.

VOIX POUR	28
ABSTENTIONS	5
VOIX CONTRE	0

**Objet : Vote des subventions pour l'année 2020**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter les subventions listées ci-dessous :

Article	Libellé	Montant
6574	COMITE DES FETES	58 500 €
6574	AMICALE DES ANCIENS DU GRAND 14	150 €
6574	MEDAILLES MILITAIRES	400 €
6574	FNACA	300 €
6574	LE SOUVENIR FRANCAIS	250 €
6574	SECOURS POPULAIRE BALMA	4 200 €
6574	DONNEURS DE SANG BALMA ET PIN BALMA	170 €

6574	TERRE D AMIS	400 €
6574	AMICALE PHILATELIQUE ET NUMISMATIQUE BALMANAISE	500 €
6574	BALMA AUTO CLUB	150 €
6574	CLUB DE PECHE A LA MOUCHE DE BALMA	170 €
6574	CLUB DE SCRABBLE	250 €
6574	COUSETTES ET PETITES MAINS	250 €
6574	BALMA PATCHWORK	350 €
6574	PINCEAUX ET PORCELAINES	300 €
6574	VOYAGE AUTOUR DE L ASSIETTE	170 €
6574	HISTOIRE VIVANTE DE BALMA	900 €
6574	HISTOIRE VIVANTE DE BALMA (SUBV. EXCEPTIONNELLE)	300 €
6574	ECPA (ECOUTER, COMPRENDRE, PARLER ANGLAIS)	170 €
6574	ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE	600 €
6574	LE TEMPS D UN CAFE	600 €
6574	LE TEMPS D UN CAFE (SUBV. EXCEPTIONNELLE)	250 €
6574	LA SOURIS BALMANAISE	200 €
6574	MJC BALMA	35 000 €
6574	MJC BALMA (SUBV. EXCEPTIONNELLE)	2 320 €
6574	SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE BALMA	3 350 €
6574	SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE BALMA (SUBV. EXCEPTIONNELLE)	400 €
6574	VIVR A VIDAILHAN	450 €
6574	VIVR A VIDAILHAN (SUBV. EXCEPTIONNELLE)	150 €
6574	ASSOCIATION DE PROTECTION DU CADRE DE VIE BALMANAIS	200 €
6574	CERCLE DE L AMITIE	2 200 €
6574	CLUB DES RETRAITES DE LASBORDES	1 400 €
6574	FNATH	300 €
6574	ASSOCIATION NONCESSE	2 000 €
6574	BALMA GYM AUX AGRES	7 000 €
6574	BALMA OLYMPIQUE CYCLISME	500 €
6574	BALMA OLYMPIQUE RUGBY CLUB	66 000 €
6574	BALMA SAINT EXUPERY 31	8 500 €
6574	BALMA SAINT EXUPERY 31 (SUBV. EXCEPTIONNELLE)	1 500 €
6574	BALMA SPORTING CLUB	75 000 €
6574	CLUB ATHLETIQUE BALMANAIS	43 000 €
6574	FITNESS ATTITUDE BALMA	500 €
6574	BALMA GYM SPORT SANTE	500 €
6574	BALMA ARC CLUB	6 500 €
6574	CLUB NAUTIQUE BALMANAIS	4 000 €
6574	CYCLISTES ET RANDONNEURS DE BALMA	250 €
6574	ENTENTE TUC BALMA HANDBALL	29 000 €
6574	ENTENTE TUC BALMA HANDBALL (SUBV. EXCEPTIONNELLE)	1 000 €
6574	TENNIS CLUB DE BALMA	2 300 €
6574	VOLLEY BALMA QUINT FONSEGRIVES	7 500 €
6574	ENTENTE BALMA TAC ESCRIME	500 €
6574	LIGUE MIDI PYRENEES DE TENNIS	500 €
6574	ASSOCIATION MOUV JEUNES	250 €
6574	LA BOULE BALMANAISE	1 920 €
6574	JEUNES BOULISTES B2F	200 €
6574	PETANQUE CLUB DE LASBORDES	650 €
6574	ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE JEAN ROSTAND	850 €
6574	AFAPE	6 000 €
6574	ENFANTS EXTRA ORDINAIRES	200 €

6574	FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE JEAN ROSTAND	300 €
6574	LA PLANETE BLEUE	160 000 €
6574	L ATELIER SONORE	3 000 €
6574	L ART EN MOUVEMENT	300 €
6574	L ART EN MOUVEMENT (SUBV. EXCEPTIONNELLE)	200 €
6574	LA GRAINERIE	13 500 €
6574	LA GRAINERIE (SUBV. EXCEPTIONNELLE)	9 000 €
6574	HARMONY	37 000 €
6574	TERRE DE PEINTRES	250 €
6574	VENT DE MOTS	250 €
6574	AIDE ET AMITIE	550 €
6574	CONNAISSANCES ET AMITIE	400 €
6574	FITIAVANA MADAGASCAR	150 €
6574	APCB (ASSOCIATION DU PERSONNEL COMMUNAL DE BALMA)	123 236 €
6574	RESERVE SUBVENTIONS	1 000 €
<b>Total 6574</b>		<b>730 556 €</b>
657362	CCAS	262 700 €
<b>Total 657362</b>		<b>262 700 €</b>
65737	REGIE DES TRANSPORTS	45 700 €
<b>Total 65737</b>		<b>45 700 €</b>
657363	REGIE ALAE	581 503.77 €
<b>Total 657363</b>		<b>581 503.77 €</b>
657361	COOP SCOLAIRE GASTON BONHEUR MATERNELLE	2 062 €
657361	COOP SCOLAIRE GASTON BONHEUR ELEMENTAIRE	8 707 €
657361	COOP SCOLAIRE JOSE CABANIS MATERNELLE	2 295 €
657361	COOP SCOLAIRE JOSE CABANIS ELEMENTAIRE	7 897 €
657361	COOP SCOLAIRE MARIE LAURENCIN MATERNELLE	2 191 €
657361	COOP SCOLAIRE MARIE LAURENCIN ELEMENTAIRE	9 386 €
657361	COOP SCOLAIRE SAINT EXUPERY MATERNELLE	1 543 €
657361	COOP SCOLAIRE SAINT EXUPERY ELEMENTAIRE	7 315 €
<b>Total 657361</b>		<b>41 396 €</b>

Monsieur le Maire précise que les élus membres du bureau des associations ci-dessous n'ont pas pris part au vote :

ELUS	ASSOCIATION	FONCTION
Nicole VAYROU	Souvenirs Français	Vice Présidente
Serge NOEL	1713ème Section Médailleurs militaire de Balma	Président
Céline ARGENTIN	Comité des Fêtes de Balma	Présidente
Julie LOUSTALOT	Comité des Fêtes de Balma	Vice Présidente
Emmanuel LABRID	Responsable Groupe Scoot de France Balma	Responsable
François GINESTE	Harmony	Responsable
Armelle DA ROCHA	Harmony	Responsable
Géraldine MENEGHETTI	Entente TUC de Balma	Présidente
Michel BASELGA	Histoire Vivante de	Président
Michel BASELGA	FNACA	Président
Ghislaine DOUMERC	Club des retraités de Lasbordes	Responsable

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte **à l'unanimité** :

- Les montants des subventions de fonctionnement, hors exceptionnelles à verser.

- Les montants des subventions exceptionnelles à verser sous réserve de la réalisation effective des projets.

### **Vote des taux 2020**

---

Compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la loi de finances 2020, les taux communaux de la taxe d'habitation sont gelés en 2020 à hauteur des taux 2019. Pour rappel, à Balma le taux de la taxe d'habitation voté en 2019 est de 7.43%.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- Vote les taux tels que présentés ci-dessus.

### **Objet : Tarifs municipaux**

---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'abroger à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 la délibération 2019-029 du 4 avril 2019.
- D'adopter les tarifs sus visés à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020

### **Objet : Adhésion au dispositif « Électricité bleu » de l'UGAP pour la fourniture d'électricité**

---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'adhésion de la commune au dispositif « Electricité bleu » de l'UGAP pour l'achat d'électricité,
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute les mesures d'exécution de la présente délibération et notamment la signature d'une convention.

### **Objet : Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) – Extension de l'éclairage public du parc de Vidailhan**

---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'Avant-Projet Sommaire de cette opération,
- de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

### **Objet : Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) – Rénovation de l'éclairage public des rues Jemmapes, Valmy, du Jeu de Paume, des Droits de l'Homme et de la République**

---

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'Avant Projet Sommaire de cette opération,
- de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

### **Objet : Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) – Rénovation de l'éclairage public des rues Fermat, Aversenq et Sabatier**

---

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'Avant Projet Sommaire de cette opération,
- de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

**Objet : Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Toulousaine (AUAT) : Désignation de délégué**

L'élection organisée à cet effet donne le résultat suivant :

**1 délégué :**

- **Frédéric LEMAGNER**

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, valide cette désignation, tous les résultats seront transmis à Monsieur le Préfet et à l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Toulousaine (AUAT).

**Objet : Désignation de deux élus appelés à siéger au sein de l'association Marie Lehmann**

Monsieur le Maire propose que la ville de Balma soit représentée par :

- Olivier GOURICHON
- Et :
- Sophie LAMANT

Le Conseil Municipal accepte les candidatures des élus désignés ci-dessus afin de représenter la ville de Balma au sein de l'association Marie Lehmann.

*Fin de la séance 22h30*

Le Maire,



Vincent TERRAIL-NOVES

***Les délibérations détaillées sont à la disposition du public  
dans le hall d'accueil de la Mairie.***

